

Séance du 04 avril 2023

Date de la convocation : 31/03/2023

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 9 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 15

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Kristelle BILLARD, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

Excusés : Geneviève FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2023_019 - Objet : Déclassement d'une portion de domaine public communal dans le cadre de la procédure de mise en conformité des captages d'eau potable de la commune déléguée de Servières

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle au conseil municipal qu'en application des divers arrêtés préfectoraux concernant les captages d'alimentation en eau potable, plusieurs opérations ont été réalisées en vue de la maîtrise foncière des Périmètres de Protection Immédiate par la commune. Les périmètres de protection immédiate (PPI) des captages situés sur des propriétés privées font tous l'objet d'une promesse de vente de la part des propriétaires.

Il ajoute qu'une partie du PPI du captage de Chauvets tel que défini dans l'arrêté n°PREF-BCPPAT-2021-357-002 du 23 décembre 2021 se situe sur le domaine public. Cette partie de domaine public a été référencée par le géomètre sous les numéros 189F732 (01a 44ca) et 189F729 (01a 70ca). Ces parcelles se situent à l'extrémité du chemin commençant au sortir du village de Chauvets et se terminant en impasse à cet endroit, au droit de la parcelle 189F178 et dans le prolongement des parcelles 189F731 et 189F728 créées pour délimiter le PPI.

Lesdites parcelles considérées n'ont donc pas un usage direct du public (article L2141-1 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques) et l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies (article L141-3 du code de la Voirie Routière). La parcelle 189F725 (ancienne 89) appartenant à la section de Chauvets est en effet desservie directement par la route D50.

~~Où est exposé, et après avoir~~ délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:



- Prononce le déclassement du Domaine Public Communal les parcelles en cours de référencement dont les numéros à paraître seront les 189F729 et 189F732 situées en bout du chemin menant au captage AEP de Chauvets, comme matérialisées sur le plan ci-joint. Les parcelles considérées n'étant plus affectées à un usage direct du public (article L2141-1 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques) et l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies (article L141-3 du code de la Voirie Routière).
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les actes authentiques.

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

Pour copie conforme,
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 048-200085223-20230404-2023_019-DE

Commune de MONTS-DE-RANDON

Cadaastre

Section: 189F

Travaux de Protection

Accès au PPI

Coordonnées: RCP23-CC44

V.D.I. de CHAUVETS

CAPTAGE de CHAUVETS/Aval

Échelle: 1/1000

CHAUVETS

Hameau de CHAUVETS

188 - RÉFECTOIRE DE MENDE

Commune: Chauvets
Date de Mise à Jour: 04/04/2023
0482000AS23-23-10-14-2023_018.DWG

Legende

— application cadastrale non contractuelle



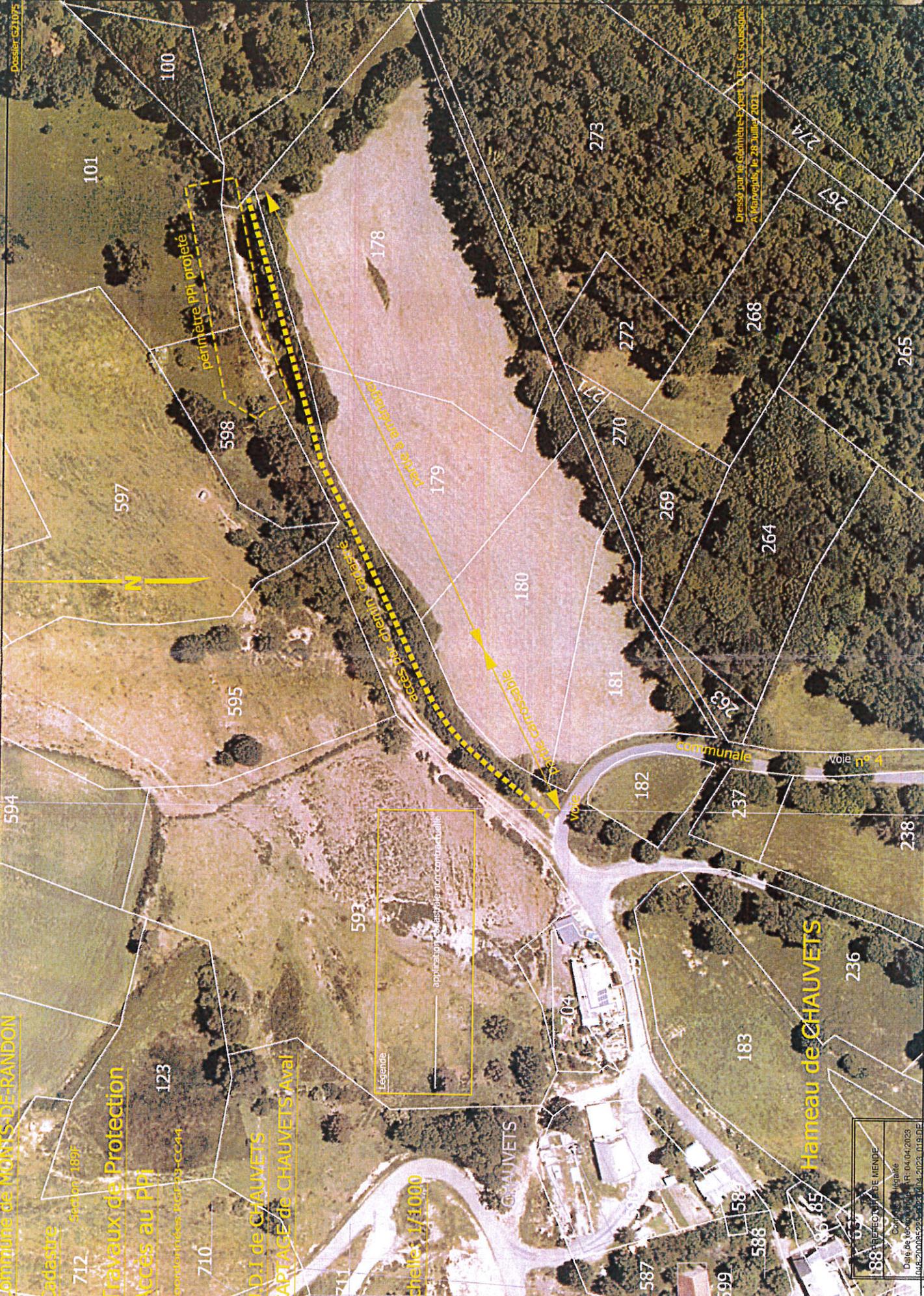
parcours ppi protégé

accès par chemin carrossable

Voie carrossable

Voie communale

voie n° 4



Dossier: C24075

Dressé par le Géomètre-Expert O. P. L. S. sous-signé
A Mende le 26 Juillet 2023